Bizarre… Une simple plainte d’une « Valérie Béranger » contre moi traitée en 1 mois et demi !

écrit par Christine Tasin | 10 septembre 2021

Je pourrais aussi intituler cet article : *Convocation chez les flics, photos d'identité judiciaire, procès « islam assassin » reporté… Ma journée de fous !* mais j'ai préféré attirer l'attention sur des bizarreries qui disent beaucoup d'une justice qui, pour partie, est devenue politique.

.

J'étais hier à Paris, avec un beau programme, propre à m'occuper, des fois que les dictateurs mondialistes qui « gouvernent » la France oublient de donner à RR des raisons de dénoncer, vitupérer conseiller, écrire…

Au programme donc de ce 9 septembre 2021 :

-à 11 h interrogatoire policier... Comme d'habitude on vous

convoque mais on ne vous dit pas pourquoi, histoire sans doute de ne pas vous permettre de botter en touche en inventant ou modifiant la réalité. C'est la règle et je m'y plie volontiers, n'ayant rien ni à cacher ni à travestir ; j'assume mes propos, mes actes et ma responsabilité de directrice de publication de Résistance républicaine.

– à 13h30, 3ème procès sur les autocollants « islam assassin », second appel. J'avais été condamnée en première instance, j'ai gagné en appel, mais la Licra et le Mrap ont fait appel auprès de la cour de cassation qui leur a donné raison et donc la cour devait, hier, juger à nouveau pour savoir si les associations sus-désignées avaient vraiment pâti des autocollants et si la méchante islamophobe Christine Tasin devait leur offrir quelques milliers d'euros pour les dédommager…

Et comme ce procès devait se dérouler, quel hasard, dans l'Ancien palais de justice de Paris sur l'île de la Cité, exactement là où se déroule le procès du Bataclan, je me préparais à faire remarquer aux juges l'étrange hasard qui faisait qu'ils jugeaient des autocollants « islam assassin » juste à côté de juges écoutant Abdeslam se revendiquant soldat de Daesh, combattant au nom d'allah… et tout cela 2 jours avant l'anniversaire du 11 septembre 2001….

.

Bref, une journée ordinaire dans la vie ordinaire d'une opposante à l'islam et, cerise sur le gâteau, d'une opposante à Macron.

.

J'avais prévenu le brigadier qui me recevait que j'avais un procès l'après-midi et donc que je ne pourrais pas m'éterniser dans ses locaux, il m'avait rassurée en me disant que ce n'était pas très méchant et donc que ce serait rapide. Je n'ai pas été déçue du voyage !

J’ai donc découvert que j’étais convoquée pour la plainte d’une certaine Valérie Béranger qui, le 17 juillet, m’avait fait un caca nerveux, m’accusant d’usurpation d’identité pour avoir publié un article de Riposte laïque dont l’auteur a pour nom ou pseudo Valérie Béranger.

https://resistancerepublicaine.com/2021/07/17/survivre-malgre-la-dictature-sanitaire-de-macron-pinochet-1er-facile/

Vous lirez sous l’article et dans les commentaires les attaques de la donzelle et mes réponses. Le nom de l’auteur de l’article ayant été modifié dans les 2 heures qui ont suivi les échanges (Bérenger au lieu de Béranger) puisqu’il s’agissait d’un pseudo et non d’un nom après vérification auprès de Riposte laïque.

Apparemment ça ne suffisait pas à l’excitée qui est allée déposer plainte assez rapidement.

Me voilà donc qui raconte tout cela au brigadier, qui signe ma déposition… et le voilà qui me dit : *à présent un collègue va vous accompagner pour faire les photos d’identité judiciaire, prendre vos empreintes* etc. Je proteste : *tout ce cinéma pour une simple plainte qui n’est même pas qualifiée puisque je n’ai jamais usurpé l’identité de la donzelle ? Vous plaisantez ?*

Un peu embêté, le brigadier m’explique que c’est la loi, qu’on n’est pas en droit de la presse mais en civil et que cela fait partie de la procédure…

Bon, soit ! J’ai vécu tellement de convocations et d’interrogatoires à la police pour des tas d’autres motifs sans que j’aie à subir ce fichage que je ne sais pas si je dois prendre le fou rire ou appeler mon avocat… Je décide d’en rire. Mon avocat m’attend de l’autre côté de Paris pour un procès important, j’ai autre chose à faire que de jouer la procédure. En avant pour les photos… Photos prises, le technicien les classe et enregistre sur son ordinateur et

alors je l’entends pester… le système informatique de la police est brutalement mis en maintenance… il ne peut pas continuer, ce qui me fait bien rire. Il me demande si je pourrai repasser l’après-midi (*ben, euh ! si vous voulez venir me prendre mes empreintes au tribunal, hein…*) ou le lendemain. Mais c’est impossible je serai le lendemain à des centaines de kms. Je repars donc rejoindre mon brigadier qui attend, scotché au téléphone, de connaître l’avis du parquet : *le Parquet poursuit-il ou pas Christine Tasin suite aux deux plaintes déposées par la Béranger* (usurpation d’identité et diffamation). Je ne vois pas comment je pourrais être poursuivie (et encore moins condamnée) sur l’un ou l’autre de ces plaintes, je me sens donc très tranquille.

Le brigadier devait me laisser un message dans l’après-midi pour me donner la réponse des magistrats… Rien. Je lui ai envoyé en fin d’après-midi les captures d’écran de mes échanges avec la Béranger comme promis, il m’a demandé en réponse combien de temps je restais encore sur Paris… Bigre ! l’affaire se corse ! Il se trouve que j’avais d’autres engagements le lendemain et que je quittais Paris, ce que je lui ai dit… j’attends la suite.

J’attends la suite et je mets à gamberger…. Cette affaire est plus qu’étrange…

Une convocation à la police même pas un mois et demi après le dépôt d’une plainte ? Foi de Christine Tasin c’est du jamais vu. C’est impossible alors que police, magistrature et tribunaux sont plus qu’engorgés ! Un exemple entre cent : je sais qu’un professeur a porté plainte contre moi il y a presque un an… je dois être convoquée à la police sur ce sujet… Toujours pas de nouvelle.

Alors que signifie cette précipitation ? Je ne vois que 3 explications possibles :

-soit la Béranger a le bras long et connaît tel ou tel

magistrat ou tel ou tel politique.

-soit le dessin qui illustre l'article (reproduit en tête de celui-ci) a attiré l'oeil d'un pro-Macron de la magistrature au bras long et voulant faire du zèle. Mais ça fait au moins un an et demi que nous utilisons sur RR comme sur RL ce montage montrant Macron à Nuremberg… sans jamais eu de souci avec. Peut-être parce qu'aucun de nos ennemis n'avait remarqué ni signalé ?

-soit le hasard a fait que cette plainte offrait à un ou des magistrats haïssant RR et/ou RL l'occasion de nous faire quelques misères, puisque la plainte touchait à la fois au pénal avec la plainte pour usurpation d'identité et au droit de la presse avec la plainte pour diffamation…

Allez savoir ! En tout cas cette affaire n'est pas neutre et elle dit bien dans quelle dictature à la Pol Pot nous vivons chaque jour davantage. Je vous tiendrai au courant de la suite, évidemment…

.

Pour clore ce récit. Je sortais juste du poste de police, je venais d'appeler un taxi pour qu'il m'amène au tribunal, histoire de respirer le même air qu'Abdeslam… quand mon avocat m'appelle et me dit que l'audience de l'après-midi est… reportée de plusieurs mois pour une raison que j'ignore !!!

Une fois de plus j'aurai fait des centaines de km avec les frais et la fatigue que ça génère pour rien… suite à des convocations pour procès annulé au dernier moment suite à la demande d'une des parties civiles ou des magistrats… Non seulement ils nous prennent beaucoup de temps, d'énergie, ils nous diffament, faisant croire que nous serions des « souffleurs de haine », des « fachos », ils assèchent nos finances pour nous obliger à arrêter la lutte mais en plus ils multiplient les convocations et déplacements sans raison…

Pour nous aider et nous permettre de continuer à vous ré-informer :

https://resistancerepublicaine.com/don/

Merci d'avance.

Ils sont très forts et ils ont tous les droits ! Ils le savent, ils en usent et abusent…

Mais ce n'est le ças que parce que nous avons peu à peu glissé d'une démocratie à une dictature. La dictature gauchiste, la dictature des islamos-collabos, la dictature des dhimmis et autres collabos, dictature imposée par les différents gouvernements depuis 1972.

Pourquoi diable cette date de 1972, me direz-vous ? Elémentaire, mon cher Watson. C'est en 1972 qu'a été inventée et votée la loi Pleven, loi destinée à réprimer *l'incitation à la haine en raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée en droit français*

https://fr.wikipedia.org/wiki/Incitation_à_la_haine_en_raison_de_l%27origine_ou_de_l%27appartenance_ou_de_la_non-appartenance_à_une_ethnie,_une_nation,_une_race_ou_une_religion_déterminée_en_droit_français

Qui, en 1972, pouvait ~~deviner~~ savoir que l'invasion musulmane allait être mise en place, allait s'intensifier et qu'il fallait anticiper en désarmant l'opposition et à l'immigration et à l'islamisation de notre pays ? Qui ? En passant je signale que je suis philosémite et sioniste et qu'on peut écrire ce pronom interrogatif en toute légitimité.

.

Qui ? Sinon les gauchos et autres mondialistes qui, bien avant que Mitterrand soit au pouvoir, oeuvraient en sourdine et se plaçaient pour faire et dire la loi, avec l'aide de l'ONU où les Américains étaient rois ? *Les associations antiracistes telles le MRAP ou la Ligue internationale contre l'antisémitisme, la Licra ont mené bataille pour qu'un nouveau texte voit le jour. Plusieurs propositions de loi ont été déposées de 1963 à 1971 par des parlementaires de toutes tendances politiques qui mettaient en avant une résurgence des actes racistes. Pour sa part, l'ONU avait ouvert à la signature des États, la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale, le 21 décembre 1965. La France l'a signée le 18 avril 1971. Wikipedia*

Qui ? sinon ceux qui, gaullistes au pouvoir à l'époque, soutenus par Giscard qui allait reprendre le flambeau après la mort de Pompidou était dans le secret des dieux : les accords eurabia si bien explicités, textes à l'appui (voir un extrait à la fin), par Bat Ye'Or, montrant que le deal pas de hausse trop brutale des prix du pétrole contre immigration et islamisation de nos pays date de cette époque ? *C'est alors que le jeune député gaulliste de la Loire (30 ans) Alain Terrenoire dépose une proposition de loi pour la mettre en application, en reprenant et en complétant, avec le concours du MRAP et de la Licra, les différentes propositions présentées les années précédentes. Désigné comme rapporteur, Alain Terrenoire, membre de la commission des lois, dépose son rapport qui évoque « la recrudescence des incidents raciaux contre les travailleurs étrangers, tels les Algériens et les Portugais mais également les Français originaires des départements d'outre-mer ». Le climat était de plus en plus tendu. Le racisme anti-algérien, alimenté par les nostalgiques de l'Algérie française, était devenu virulent dans les zones où se sont installés des travailleurs Nord-Africains, à proximité des populations rapatriées d'Afrique du Nord. Entre mars et juin 1971 par exemple, huit Algériens avaient été victimes d'attentats racistes. C'est dans ce contexte que la loi a été rapidement votée, à l'unanimité par l'Assemblée Nationale, puis par le Sénat[5,] Wikipedia*

.

Oui, ceux qui sont au pouvoir depuis 50 ans savent ce qu'ils font. Ils oeuvrent à notre envahissement, à notre

islamisation à la restauration du délit de blasphème, délibérément… Et on pourrait parler aussi de l'ISESCO... Alors ils sont prêts à mettre des bâtons dans les roues, tous les bâtons, de toutes les façons possibles, pour fermer le clapet des Résistants à l'islamisation.

Résolution culturelle

L'Assemblée générale de l'Association Parlementaire pour la Coopération Euro-Arabe, réunie à Strasbourg les 7 et 8 juin 1975 :

Vu les résolutions dans le domaine culturel adoptées par la Conférence préparatoire de Coopération parlementaire Euro-Arabe, qui s'est tenue à Damas du 12 au 17 septembre 1974, qu'elle réaffirme dans la présente résolution ;

Convaincue de la possibilité de résultats significatifs dans le secteur culturel du dialogue euro-arabe ;

Reconnaissant la contribution historique de la culture arabe au développement européen ;

Soulignant l'apport que les pays européens peuvent encore attendre de la culture arabe, notamment dans le domaine des valeurs humaines ;

Regrettant que les rapports culturels entre pays européens et pays arabes restent encore trop peu nombreux et limités dans leur esprit ;

Regrettant le caractère d'exception de l'enseignement de la culture et de la langue arabe en Europe et souhaitant son développement ;

Souhaitant que les gouvernements européens facilitent aux pays arabes la création de larges moyens pour la participation des travailleurs immigrants et de leurs familles à la vie culturelle et religieuse arabe ;

Faisant appel au sens des responsabilités de la presse européenne afin qu'elle informe de façon objective et plus complète l'opinion publique sur les problèmes du monde arabe ;

Reconnaissant le rôle important que les groupes d'amitié et le tourisme peuvent jouer pour améliorer la compréhension mutuelle ;

Demande aux gouvernements des Neuf d'aborder le secteur culturel du dialogue euro-arabe dans un esprit constructif et d'accorder une plus grande priorité à la diffusion de la culture arabe en Europe ;

Demande aux gouvernements arabes de reconnaître les conséquences politiques d'une coopération active avec l'Europe dans le domaine culturel ;

Invite les groupes nationaux de l'Association à intensifier dans chaque pays l'effort nécessaire pour la réalisation des buts proposés à Damas et aujourd'hui à Strasbourg et leur demande de faire connaître au secrétariat les résultats obtenus ;

Considérant l'effet néfaste de la situation politique sur